

N° 10/4.22

PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA MOTION INTITULÉE « POUR SOUTENIR NOS COMMERCES DE PROXIMITÉ : UN PARKING RAISONNÉ ET RAISONNABLE » DÉPOSÉE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 JUIN 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres, chargée de l'étude de la prise en considération de l'objet cité en titre, s'est réunie une fois à l'Hôtel de Ville, le 07 février 2022. Elle était composée de Mesdames Floriane Wyss, Christine Mayor, Maria Grazia Velini, Aude Jardin Présidente et rapporteuse, et Messieurs Steven Kubler, Clément Bourgeois et Marc Lambrigger.

1 PRÉAMBULE

En séance du Conseil communal du 2 juin 2021, M. Steven Kubler, conseiller communal, a déposé et développé la motion intitulée « Pour soutenir nos commerces de proximité : un parking raisonné et raisonnable ». Cette motion a pour but d'encourager la Ville de Morges à étudier l'opportunité de réaliser un système de post-paiement au parking du Parc des Sports, afin de faciliter son utilisation par toutes et tous. La demande du motionnaire est rappelée selon ses termes ci-dessous :

« [...] Compte tenu de ce qui précède, la présente motion a pour conclusion de demander à la Municipalité d'étudier les coûts et la faisabilité technique de l'installation d'un système de post-paiement au parking du Parc des Sports. ».

Alors que la Municipalité s'oppose à la prise en considération de la motion, celle-ci a été renvoyée en commission, dont les discussions sont reportées dans le présent rapport.

2 DISCUSSION

Suite à la détermination municipale, M. Steven Kubler nous a résumé sa réflexion en quatre questions qu'il serait judicieux d'approfondir afin de se prononcer en pleine connaissance de cause sur l'opportunité d'un passage au post-paiement :

1. Demander l'avis des commerçants, premiers acteurs touchés par le problème.
2. Quel est le manque à gagner actuel de l'abus de « parcage sauvage » ?
3. Quel est le coût des employés de la PRM contrôlant le site ?
4. Redonner une image attractive de notre ville avec des paiements effectifs.

Plusieurs commissaires ont relevé le manque de visibilité des parkings et du nombre de places disponible et rappellent que plusieurs objets qui parlent du même thème sont actuellement devant le Conseil communal à savoir :

- Le postulat « [Pour une stratégie de parking efficiente à Morges](#) » déposé et développé par le groupe des Vert·e·s lors de la séance du Conseil communal du 16 juin 2021.
- Le Plan directeur communal des mobilités qui a été mis en consultation publique durant l'été 2021 et qui est soumis au Conseil communal par [le préavis N° 1/2.22](#).

Quelques questions se sont posées :

Avec un système de post-paiement, les voitures des privés risquent d'utiliser les places. Il y aurait donc moins de coulage.

Importance de la mise en place de barrière et de machine pour un accès à tous (PMR).

Nous relevons l'intérêt pour la ville d'un tel système et des multiples possibilités de mise en applications, tickets d'offre, jetons, etc., ainsi que des applications techniques comme le nombre de place comptabilisées en temps réel qui répond à plusieurs demandes et fluidifie la charge de trafic liée aux recherches de place.

3 CONCLUSION

Conscients des difficultés pour les automobilistes de trouver des places de parc dans la ville de Morges et des trajets inutiles que ces recherches engendrent, nous relevons l'intérêt de mettre en place un système de post-paiement qui semble aujourd'hui indispensable. Non seulement le parking à ciel ouvert n'est pas accueillant mais le système actuel de paiement semble obsolète et crée de nombreuses difficultés aux usagers comme cité plus haut. Il semble cohérent d'avoir un paiement effectif.

Nous rendons attentif aux points suivants :

Une tarification cohérente, un accès pensé pour tous (famille, retraités, PMR) et une mise en pratique avec application de service pour comptabiliser le nombre de places vacantes en temps réel.

Même si nous voulons tous une ville avec moins de voiture, la réalité nous oblige à prendre en considération les besoins de chacun-unes et d'amener des solutions pratiques qui soient techniquement rapides à mettre en place et ne dépendent pas de futurs grands projets.

C'est par 6 voix pour et 1 abstention que les membres de la commission ont approuvé les conclusions et proposent de prendre en considération cet objet.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération la motion Steven KUBLER intitulée « Pour soutenir nos commerces de proximité : un parking raisonné et raisonnable ».

au nom de la commission
La présidente-rapporteuse

Aude Jardin

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 avril 2022.